



# COMMISSION FEDERALE D'ACTIVITE FOOTBALL

14, rue Scandicci 93508 Pantin Cedex

Contact Secrétariat : 01 49 42 23 32 (Graziella TRENTIN)

Fax : 01 49 42 23 60 – Courriel : graziella.trentin@fsgt.org

## COMPETITION FEDERALE DE FOOTBALL FSGT

### COUPE de FRANCE FSGT

#### AUGUSTE DELAUNE

**Bulletin  
Fédéral  
N° 1**

**OCTOBRE  
2017**



## SAISON 2017 / 2018

# Sommaire

Pantin le 26 octobre 2017

Hommage à Auguste Delaune	P. 3
Hommage à Serge Porcheron	P. 4
Réunion du Collectif Delaune du 29 septembre 2017	P. 5
Réunion des Référénts Delaune du 25 octobre 2017	P. 6
Réunion du Collectif Finances du 25 octobre 2017	P. 9
Organisation des phases préliminaires	P. 10
Quotas pour les 1/32èmes de finale	P.15
Commissions disciplinaires	P.16
Procédure d'examen des litiges de la commission	P.17
Bilan 2016/2017 du Collectif Arbitrage	P.21
Déplacement des arbitres	P.22
Tirage au Sort des 1/32èmes de finale	P.23
Calendrier de la Coupe Auguste Delaune 2017-2018	P.24
Calendrier des réunions du Collectif Delaune 2017-2018	P.25
Organisation du Collectif Delaune	P.26
PV Commission Fédérale des Litiges du 31 mai 2017 – match de ½ finale	P.27

## HOMMAGE A AUGUSTE DELAUNE

**Auguste DELAUNE**, né le 26 septembre 1908, à Gravelle-Sainte-Hororine, en Seine-Maritime est issu d'une famille ouvrière. Son père électricien, membre du Parti Communiste français, est élu municipal à Saint-Denis (93) en 1945. à 14 ans, apprenti soudeur, il adhère au Syndicat des Métaux du Havre (CGTU). En 1923, adepte de la course à pied, il pratique son sport dans un club ouvrier du Havre, et prend des responsabilités au tout nouveau comité régional de la **Fédération Sportive du travail (FST)**.

Cette activité sportive se double en 1924, d'une adhésion aux **Jeunesses communistes**. Les Delaune, père et fils, mis à l'index patronal, quittent le Havre en 1926 et se domicilient à Saint-Denis (93). Dirigeant régional de la **FST** en 1931, il accède en 1932 au secrétariat général de cette organisation. Membre du bureau national de **la Jeunesse Communiste de France**, il prend part aux activités de nombreuses organisations qui, après l'arrivée de Hitler au pouvoir en Allemagne, cherchent à unifier le mouvement international contre le nazisme et le fascisme.

Au sein du **Sport ouvrier** Auguste Delaune est un acteur majeur de la réunification des deux organisations nées de la scission politique entre communistes et socialistes : **le 24 décembre 1934, la Fédération Sportive du travail et l'Union des sociétés sportives et gymnique de travail fusionnent pour donner naissance à la FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL**. Il en est le secrétaire général jusqu'à sa mort. Léo Lagrange le nomme membre **du Conseil supérieur de l'Education physique et des Sports**. A la fin de l'année 1937, il est élu membre du Comité Régional de « Paris-Nord » du Parti Communiste français et participe au IXème Congrès de ce parti.

Mobilisé dans l'Armée en 1939, Médaille militaire et Croix de guerre, Auguste Delaune est pourtant arrêté par la police française en traque des communistes, en décembre 1940. Evadé le 21 novembre 1941, il fonde le journal clandestin « **SPORT LIBRE** ». Membre du Parti communiste français, dirigeant régional clandestin en Normandie-Bretagne. Il est arrêté pour acte de résistance, il est interné au camp d'Aincourt. Evadé, il est repris le 27 Juillet 1943, lors d'un rendez-vous de résistants, au Mans, il « tombe » dans un « guet-apens », aux mains de la police française. Blessé, il est livré à la Gestapo. Torturé, il meurt le 12 septembre 1943 à l'âge de 34 ans. Cité à l'ordre de la Nation, il est fait, en mai 1947, Chevalier de la Légion D'Honneur à titre posthume.

De nombreux équipements sportifs en France portent son nom. La FSGT a nommé « Coupe Auguste DELAUNE » sa compétition National de FOOTBALL.

**P/Le Collectif DELAUNE**

---

**Jean-Jacques LOUSTAU**

## Hommage à Serge PORCHERON

Serge nous a quitté .....

Décédé le 20 août dernier à l'âge de 69 ans, suite à une longue maladie.

C'est par le football que Serge PORCHERON a commencé une carrière de dirigeant bénévole au Comité de Paris de la FSGT.

En 1980, il devient arbitre officiel de football, très actif au sein de la Commission Football du Comité et membre du collectif de la Coupe Nationale Auguste DELAUNE, comme délégué sur les rencontres.

Serge était quelqu'un de déterminé, de tenace et persévérant.

Que sa femme et son fils puissent accepter nos condoléances et le réconfort du Collectif de Gestion « Auguste DELAUNE ».

**Réunion du**  
**« Collectif DELAUNE »**  
Vendredi 29 septembre 2017

**Etaient présents :**  
Jean-Jacques LOUSTAU (75) –  
Patrick DESBIEY (92) - Pascal RIGAUX (94)  
Jean-Yves NOEL

**Etaient excusés :**  
Claude FABRE (75) - Philippe MASTROJANNI (75)  
Jean-Pierre PLANQUE (92) - Jean-Pierre JOLY (93)  
André LUNEAU (94)

Le collectif Delaune a rencontré des membres de la CFA Football à Pantin à propos de certains articles du règlement de la coupe Delaune. Suite à cette réunion, des articles du règlement ont été modifiés (voir page 7).

**Réunion des Référents  
« DELAUNE »**

Mercredi 25 octobre  
2017

**Etaient présents:**

André LUNEAU (94) - Claude FABRE (75)

Joseph RICART (31)

Jean-Jacques LOUSTAU (75)

Jean-Pierre PLANQUE (92)

Jean-Pierre JOLY (93)

Jean-Yves NOEL (94)- Pascal RIGAUX (93)

**Etaient excusés :**

Sylvain DARMAGNAC (13) – Jean-Louis FEGAR (29)

Franck MILLOT (69) - Olivier HONORE (69)

Philippe MASTROJANNI (75) - Patrick DESBIEY (92)

**RAPPEL**

**A TOUS LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX**

**Le Collectif National de Gestion de la Coupe Auguste Delaune souhaite la mise en place d'une commission de validation des clubs qualifiés qui examine individuellement chacune des équipes en position de se qualifier pour la phase nationale.**

**Cette commission pourra décider de ne pas retenir les équipes dont le comportement inadapté aura été constaté au cours de matches de compétitions (COUPES ET CHAMPIONNAT) depuis le début de saison 2017/2018 (prise en compte des dossiers de litiges, problèmes divers dans les rapports d'arbitres, etc...).**

## **ATTENTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

Suite à la réunion avec la CFA Football du 29 septembre 2017, le Collectif DELAUNE, réuni ce jour, a validé les modifications des articles n° 8, 10 et 30 (tableau A) du Règlement de la Coupe Delaune (expulsion définitive après 2 cartons blanc ou jaune).

Ci-joint à ce bulletin, le règlement intégrant ces trois articles modifiés.

### **ARTICLE 8**

#### **CARTON BLANC**

##### **2 CARTONS BLANCS POSSIBLES PAR JOUEUR**

##### *FAUTE SANCTIONNABLE POUR ENERVEMENT :*

**SORTIE TEMPORAIRE** ; signifiée par un Carton BLANC et enregistrement du Joueur, du moment et du motif par l' (les) arbitre (s). Plus report sur feuille de match.

**1ER CARTON BLANC** : Sortie temporaire de 5 minutes sans remplacement et nouvelle participation après les 5 minutes, et après autorisation des Arbitres.

**2ème CARTON BLANC** : Sortie définitive par un **CARTON ROUGE** et sans nouvelle participation au jeu.

**INCIDENCE SUR COMPÉTITION** : Enregistrement par Collectif Gestionnaire de la Sortie temporaire, de son motif, identité et licence du Joueur, date du match.

Le joueur exclu doit sortir du terrain. Il ne doit pas rester sur le banc.

Suspension : **UN MATCH FERME**, en Coupe A. Delaune au prochain tour, si équipe qualifiée.

En cas d'élimination **UN MATCH FERME** sur autre Compétition **OFFICIELLE**.

### **ARTICLE 10**

#### **Expulsion (Carton Rouge) :**

- 2 cartons blancs
- 1 carton blanc et 1 carton jaune
- 1 carton jaune et 1 carton blanc
- 2 cartons jaunes
- 1 carton rouge direct

**Carton ROUGE** et enregistrement du joueur, du moment et du motif par l' (les) arbitre (s). Plus report sur feuille de match.

**Incidence sur compétition** : enregistrement par collectif gestionnaire du carton ROUGE de son motif, identité et licence du joueur. Date du match.

Décision des « Litiges » dont UN match (minimum) en Coupe Auguste Delaune au prochain tour, si équipe qualifiée et solde en autres compétition officielles. En cas d'élimination : DURÉE DE LA SUSPENSION en autres compétitions OFFICIELLES suivantes.

Dans le cas d'incident ou de faits de jeu, les arbitres, le délégué au match, les responsables de club, dirigeants et joueurs doivent adresser leur rapport en urgence au collectif de gestion qui se réunit le MERCREDI SUIVANT le match.

LES PERSONNES CONCERNEES PAR UN CARTON ROUGE, SERONT SUSPENDUES FERME DE TOUTES COMPETITIONS NATIONALES, REGIONALES, DEPARTEMENTALES, JUSQU'A RECEPTION DU DIT RAPPORT ET JUGEMENT PAR LE COLLECTIF DE GESTION.

## ARTICLE 30

### Sanctions individuelles

Modification de la ligne 1 du tableau A du barème des sanctions

#### BAREME DES SANCTIONS

A	Comportement envers joueurs ou dirigeants inscrits sur la feuille de match (partenaires ou adversaires).	Fautif = joueur	Fautif = responsable non joueur
1	Deux cartons blancs ou 1 blanc et 1 jaune – ou 1 jaune et 1 blanc – ou 2 jaunes dans le même match	1 match	-----



**Réunion Du Collectif  
Finances  
« DELAUNE »**

Mercredi 25 octobre  
2017

**Etaient présents :**

André LUNEAU (94) - Claude FABRE (75)

Jean-Jacques LOUSTAU (75) –

Nous enregistrons les engagements en phase préliminaire des comités suivants :

❖ Comité du Rhône (69)	4 engagements à 44€	= 176.00 €
❖ Comité Haute Garonne (31)	13 engagements à 44€	= 572.00 €
❖ Les équipes suivantes du comité des Bouches-Du-Rhône :		
- SC Beaudinard		= 44.00 €
- Celtic Irish		= 44.00 €
- AS Berre		= 44.00 €
- AS Margeray		= 44.00 €
- AS La Famille		= 44.00 € (en liquide)

Nous attendons les règlements des comités suivants :

❖ Comité du Finistère (29)	6 engagements à 44€	soit 264.00 € <b>A REGLER</b>
----------------------------	---------------------	-------------------------------

# ORGANISATION DES PHASES PRÉLIMINAIRES 2017 / 2018

## [ 1 ] RAPPEL DU REGLEMENT

Les Comités sont autonomes pour l'organisation des phases préliminaires et peuvent les adapter en fonction de circonstances locales particulières : poules de 6, de 5 ou de 4 équipes, organisation d'un tour éliminatoire qualificatif si besoin . . .

Dans tous les cas, les comités organisateurs garantissent 3 rencontres minimum par équipe engagée, avant les 1/32<sup>ème</sup> de Finale.

Le calendrier fédéral prévoit 5 journées possibles pour la phase préliminaire d'Octobre à Noël 2017, que les « organisateurs » de cette phase peuvent moduler selon leurs propres besoins.

Les Comités Départementaux organisateurs de phases **préliminaires sont responsables de la validation des clubs finalement qualifiés en phase nationale. Cette validation prend en compte les résultats sportifs mais pas seulement. Le Comité veillera au bon comportement des équipes (pas de violence), à leur capacité financière et en terme d'organisation pour effectuer des déplacements inter-régions.**

## [ 2 ] INFORMATIONS REÇUES A CE JOUR VENANT DES COMITES DEPARTEMENTAUX SUR L'ORGANISATION DES PHASES PRELIMINAIRES.

### (A) Commission Interdépartementale de football en Ile de France

137 équipes engagées.

Pour visualiser les rencontres, vous pouvez aller sur le site : [www.footfsgtidf.org](http://www.footfsgtidf.org)

**BRASSAGES DE COUPES => COUPE DELAUNE**

### Proposition de quota

Demi-journée	Equipes engagées en brassage	Equipes engagées en Coupe DELAUNE	Quota	N-1	N-2	N-3
VS	29	26	<b>10</b>	10	10	10
SM	35	33	14	17	18	18
SA	28	23	<b>10</b>	10	10	10
DM	29	26	<b>10</b>	13	12	14
LS	34	29	<b>12</b>	14	14	12
TOTAUX	155	137	<b>56 *</b>	64	64	64

\* + 4 places pour les participants au trophée des champions

### Equipes engagées en Coupe Delaune par comité

Comités	Equipes
75	66
78	0
91	0
92	17
93	26
94	29
95	5

### Nombre d'équipes gérées par les comités en 1<sup>ère</sup> phase de la Coupe Delaune

Comités	Equipes
75	63
92	28
93	35
94	29

### Equipes engagées en Coupe Delaune par demi-journée

Comités	Equipes
VS	26
SM	33
SA	23
DM	26
LS	29

### **Attention la lutte contre la violence continue !**

Les régions appliquent les décisions prises concernant la lutte contre la violence et l'Ile-de-France remet en place les dispositions de l'an dernier, à savoir :

- mise en place d'une comptabilisation des unités de pénalités selon le barème suivant :

1 carton rouge = 5 unités  
1 carton jaune = 2 unités  
1 carton blanc = 1 unité

et retrait de points au classement, à raison de 1 point de moins par tranche de 5 unités :

de 0 à 4 unités => pas de sanctions  
de 5 à 9 unités => 1 point de moins  
de 10 à 14 unités => 2 points de moins  
Etc...

- mise en place d'une commission de validation des qualifications qui examinera individuellement chacune des équipes en position de se qualifier. Cette commission pourra décider de ne pas retenir les équipes dont le comportement inadapté aura été constaté au cours de matches de compétitions (coupes ET CHAMPIONNAT) depuis la dernière phase de qualification en coupe (prise en compte des dossiers de litiges, problèmes divers identifiés dans les rapports d'arbitres, etc.)

La commission de validation se réunira avant le tour de cadrage prévu en novembre et décembre 2017.

## Calendrier des épreuves

### A) Phase de brassage en ILE DE FRANCE

Se joue sur trois tours, par moment de pratique.

Tour de cadrage I.D.F. pour les 1/32<sup>ème</sup> pour la participation à la Coupe De France FSGT « Auguste Delaune »

## Classement et Qualification

### Comptage des points en brassage

Match gagné	=	3 points
Match nul	=	2 points
Match perdu	=	1 point
Match perdu par forfait ou pénalité	=	0 point

**RAPPEL : il n'y a pas de tirs aux buts en cas d'égalité après le temps réglementaire**

### B) Comité des Bouches-Du-Rhône (13)

6 équipes engagées en Coupe Delaune

### C) Comité de la Haute Garonne (31)

13 équipes engagées en Coupe Delaune

### D) Comité du Finistère (29)

6 équipes engagées en Coupe Delaune

### E) Comité Rhône Alpes (69)

4 équipes engagées en Coupe Delaune

## **[ 3 ] INFORMATIONS DES COMITES N'ENGAGEANT PAS D'ÉQUIPE EN COUPE DELAUNE**

### A) Comité du Nord (59)

Plus d'équipe à 11 et à 7 en FSGT

### B) Comité du Pas-De-Calais

Plus d'équipes à 11 et à 7 en FSGT

### C) Comité de la Gironde

Aucune information reçue

### D) Comité de la Sarthe

Aucune information reçue

### E) Comité de Savoie (73)

Plus d'équipe à 11

### F) Comité des Alpes Maritimes (06)

Plus d'équipe à 11

**Coupe de France Auguste Delaune**  
**Phase préliminaire**  
**Haute Garonne**

En coupe de France Auguste Delaune, 13 équipes sont engagées et de ce fait l'épreuve se composera de 2 poules de 4 équipes et 1 poule de 5 équipes. Le tirage au sort a eu lieu ce lundi 28 août 2017 au siège du Comité, en présence des représentants de l'US LABEGE et AJ SAINT EXUPERY.

Le collectif Fédéral n'ayant pas encore établi le nombre de qualifiés, nous nous basons sur 6 équipes qualifiées.

Les deux premiers de poule sont qualifiés directement. Les autres qualifiés seront désignés en fonction du quota attribué à notre comité par la fédération.

Les têtes de série étant comme d'habitude les équipes sorties premières de leur poule la saison dernière : AC2L, US LABEGE et ASC CNES.

Ce tirage a donné les groupes suivants :

<b>POULE 1</b>	<b>POULE 2</b>	<b>POULE 3</b>
AS ST LOUP CAMMAS	AC2L *	US LABEGE *
ASEAT	ASCA	TOLOSA FOOT SYSTEM
AJ SAINT EXUPERY	DYNAMO AGAFOUS FC	LES SHADOCKS DE SEILH
PASPORT	NEW TEAM	MISTRAL P.L.
ASC CNES *		

Nous vous rappelons les deux points de règlement, particulier à la Coupe Auguste Delaune, (à l'attention des nouveaux clubs ... et des autres)

- Rentrée de touche au pied,
- Le barème des points afin de permettre au « petites équipes » d'avoir une chance de se qualifier : 3 points pour une victoire, 2 points pour un nul et 1 point pour une défaite.

**Coupe de France Auguste Delaune**  
**Phase préliminaire**  
**Bouches Du Rhône**

**(13)**

Engagement Coupe Auguste Delaune 2017/2018

Equipes engagées : AS MARGERAY – ZAR FC – CELTIC IRISH – AS LA FAMILLE – SC BEAUDINARD – AS BERRE

Groupe A : CELTIC IRISH – AS BERRE – SC BEAUDINARD

Groupe B : ZAR FC – AS LA FAMILLE – AS MARGERAY

Les 3 journées de barrage se joueront le lundi 2 octobre – lundi 6 novembre – lundi 8 janvier 2018 et sont jumelées avec les rencontres de challenge CDA. Pour l'instant, 3 qualifiés pour les 1/32<sup>e</sup> de finale (peut-être 4) le nombre de qualifiés pour la phase finale peut évoluer. Il est à ce jour de 3.

Si le nombre de qualifiés reste à 3, un match d'appui entre les deux seconds sera organisé un samedi après-midi (date à déterminer). En cas de 4 qualifiés, les premiers et seconds de chaque groupe seront qualifiés. A noter que seul le résultat sportif ne rentre pas en compte pour la validation en phase finale par le comité.

# DÉCISION DU COLLECTIF DELAUNE : QUOTAS POUR LES 1/32èmes DE FINALE 2017/2018

Comités	Nbres d'équipes	Quotas	Nbres d'équipes Championnat à 11
Alpes Maritimes (06)	0	0	Pas d'équipes de foot à 11 – Foot à 7
Bouches Du Rhône (13)	6	4	46 équipes seniors + 42 équipes vétérans
Haute Garonne (31)	13	8	35 équipes
Gironde (33)	0	0	Championnat Foot à 7
Finistère (29)	6	4	9 équipes
Rhône (69)	4	3	9 équipes
Savoie (73)	0	0	Championnat Foot à 7 : 30 équipes
Ile de France (75-78-91-92-93-94-95)	137	45	189 équipes
<b>TOTAL</b>	<b>166</b>	<b>64</b>	<b>équipes</b>

**COMMISSIONS DISCIPLINAIRES**

**COMPOSITION DE LA COMMISSION DISCIPLINAIRE**

**COMMISSION DISCIPLINAIRE DE LA 1<sup>ERE</sup> INSTANCE DE LA CFA FOOTBALL**

**TRANSFERT DES MATCHES LITIGIEUX**



**INSTRUCTION DES LITIGES**



COMMISSION D'EXAMEN DES  
SANCTIONS INDIVIDUELLES  
ET / OU COLLECTIVES



COMMISSION  
D'HOMOLOGATION DES  
MATCHES LITIGIEUX

**Membres de la Commission d' Examen des Sanctions Individuelles et / ou Collectives**

**Patrick DESBIEY (92), Pascal RIGAUX (93), Jean-Pierre JOLY (93)**

**Membres de la Commission d'Homologation des Matches Litigieux**

**Yves JACQUIN (75) - Jean-Claude MILLET (75)  
Antonio CALERO (93) - Olivier HONORÉ (69).**



**PROCÉDURE D'EXAMEN  
DES LITIGES DE LA COMMISSION FEDERALE DE FOOTBALL**

## **Généralités**

### **Organe (commission) disciplinaire de première instance :**

Chaque Commission Fédérale d'Activité FSGT a une commission de 1ère instance. Chacune de ses commissions est composée de 5 membres, choisis pour leurs compétences d'ordre juridique et déontologique. Le quorum est fixé à 3 membres.

Le délai normal de convocation de la commission et des personnes concernées est au minimum de 15 jours après l'ouverture du dossier de litige et au maximum de 3 mois. Il peut être ramené à 8 jours en cas d'urgence et inférieur à 8 jours dans le cas où l'intéressé participe à des phases finales d'une compétition.

La commission disciplinaire de première instance statue par une décision motivée. Elle est notifiée à l'intéressé par courrier avec A/R ou par courrier électronique, aussitôt après la délibération. La notification mentionne les voies et délais d'appel.

### **Organe (commission) disciplinaire d'appel :**

La décision de la commission disciplinaire de première instance peut être frappée d'appel par l'intéressé ou par la commission fédérale d'activité ou la Direction Nationale Collégiale (DNC) dans un délai de 15 jours. Sauf décision contraire de la commission disciplinaire de première instance dûment motivée, l'appel est suspensif.

Il y a une seule commission disciplinaire d'appel « Inter-activités », composée de 5 membres, choisis pour leurs compétences d'ordre juridique et déontologique. Le quorum est fixé à 3 membres. Cet organe (ou commission) d'appel est amené à juger des cas issus de toutes les activités fédérales FSGT, dont le football.

Si la commission d'appel est saisie dans le délai réglementaire de 15 jours, elle dispose de 6 mois, à compter de l'engagement initial des poursuites, pour se réunir et se prononcer.

L'organe disciplinaire d'appel statue par une décision motivée. Elle est notifiée à l'intéressé par courrier avec A/R ou par courrier électronique, aussitôt après la délibération.

Ce règlement disciplinaire est appliqué pour toutes les rencontres officielles se déroulant dans le cadre des épreuves fédérales du football FSGT : Coupe de France FSGT « Auguste Delaune », Tournoi Fédéral des Sélections Départementales, Coupe Nationale de Football à 7.

### **Compte tenu des spécificités de la phase nationale de la Coupe Delaune, veuillez noter :**

(1) La commission de 1ère instance a deux formations distinctes lorsqu'elle traite des litiges de phase nationale de Coupe Delaune :

- La commission des sanctions individuelles et/ou collectives qui statue sur les cas disciplinaires qui relèvent du Barème des Sanctions Fédérales (voir barème + règlement de la Coupe de France FSGT Auguste Delaune)
- La commission d'homologation des matches litigieux, qui statue sur les cas où le résultat du match est en cause.

(2) L'ouverture d'un dossier de litige peut être demandé par le Collectif National Delaune (représentant la commission fédérale football) ou l'un des acteurs ayant pris part à la rencontre (arbitres, délégués, licenciés portés sur la feuille de match.)

Cette demande écrite devra être parvenue au siège fédéral FSGT, le mardi suivant les rencontres de phase nationale de coupe Delaune. Elle devra préciser la motivation de la demande d'ouverture du litige et le déroulement des faits considérés comme litigieux. La commission de première instance appréciera la régularité de la demande d'ouverture du litige.

(3) La commission de première instance de la commission fédérale de Football ne fera rejouer aucun match lorsqu'elle traite un litige de la phase nationale de coupe Delaune, sauf cas d'intempérie (dans les conditions prévues au règlement technique de l'épreuve) ou de faute technique d'arbitrage.

(4) La commission de première instance sera attentive à la question des appels suspensifs, et donnera systématiquement un avis sur le caractère suspensif ou non de l'appel de sa décision. En particulier, elle tiendra compte des violences et des contraintes de délais pour assurer la continuité de la compétition (appels suspensifs rejetés.)

### **Principales étapes et recommandation de la procédure des litiges en Coupe Delaune :**

#### **(1) Demande d'ouverture d'un dossier de Litige (Saisine)**

##### **❖ Qui ?**

- La Commission Fédérale de Football, représenté par le Collectif Delaune;
- 1 acteur de la rencontre (arbitres, délégués, licenciés portés sur la feuille de match)

##### **❖ Pourquoi ? Les motifs peuvent être nombreux mais principalement :**

- Pour engager une poursuite disciplinaire à l'encontre d'un des acteurs de la rencontre en appui sur le barème des sanctions fédérales.
- Pour examiner des réserves sur le déroulement d'un match en apportant des éléments précis.

##### **❖ Quel délai et quelle forme ?**

- La demande d'ouverture d'un dossier de litige doit être faite par écrit et être parvenue au collectif Delaune le mardi suivant la rencontre officielle (ou le mercredi pour match joué le lundi).

**Par mail :** [graziella.trentin@fsgt.org](mailto:graziella.trentin@fsgt.org)

**Par courrier :** FSGT – COLLECTIF DELAUNE – 14, rue de Scandicci – 93508 PANTIN Cedex

## **(2) Décision d'ouverture d'un dossier de litige**

### **❖ Qui ?**

- Les membres de la commission disciplinaire de 1er niveau, après avoir vérifié que la demande respecte les délais et apporte des éléments concrets . . .

### **❖ Comment ?**

- En réalisant un PV qui précise: la date, le match, les faits et le numéro du dossier du litige.

## **(3) Instruction du litige**

### **❖ Qui ?**

- 1 membre du collectif Delaune ou de la CFA Football.

### **❖ En quoi consiste l'instruction ?**

- Il réunit tous les éléments et rapports écrits, témoignage, qui peuvent aider la commission à prendre une décision avec un maximum d'informations.
- Il peut réaliser un rapport qui récapitule ces éléments.

## **(4) Traitement du litige - Réunion de la commission**

### **❖ Qui ?**

- Après l'instruction, la commission disciplinaire se réunit :
- S'il s'agit d'un litige lié à une sanction individuelle et/ou collective qui relève du barème des sanctions fédérales, la commission disciplinaire se réunit dans sa formation de « commission d'examen des sanctions individuelles et/ou collectives »
- S'il s'agit d'un litige sur l'homologation du résultat d'un match, la commission se réunit dans sa formation « homologation des matches litigieux »

### **❖ Comment ?**

- La commission disciplinaire décide d'auditionner, ou non, les acteurs du litige, sur place ou par téléphone, en fonction des éléments de l'instruction, et conformément à l'importance des sanctions éventuellement encourues. Cependant, afin de faciliter l'expression de tous les points de vue, la commission s'efforcera d'auditionner et de confronter les acteurs de la rencontre, en particulier, si des sanctions lourdes sont en cause ou si l'instruction fait apparaître des versions contradictoires.
- La commission délibère à huis clos et prend une décision motivée La décision est publiée au bulletin fédéral du collectif Delaune.
- La décision est communiquée :
  - Par courrier aux intéressés dans les plus brefs délais (courrier simple, ou avec A/R selon l'importance de la décision).
  - Par moyen de communication au comité d'appartenance des clubs concernés, pour parution au bulletin football local.
- Avec la décision, doit être communiquée :
  - La procédure d'appel.
  - L'avis motivé de la commission en cas d'appel non suspensif.

## **(5) Appel d'une décision de la commission disciplinaire de 1er niveau**

❖ **Qui ?**

- Le licencié sanctionné.
- La **Commission Fédérale d'Activité Football**, représentée par le **Collectif de Gestion de la Coupe Auguste Delaune**
- La **Direction Nationale Collégiale**.

❖ **Comment ?**

- La personne qui souhaite faire appel, dispose d'un délai de 15 jours, à partir de la communication de la 1ère décision.
- La demande doit être écrite (voir contact ci-dessus).

❖ **Traitement de l'Appel et par quelle instance ?**

- La commission fédérale d'appel interactivités est constituée de membres issus des différentes activités sportives FSGT, choisis pour leurs compétences déontologiques et juridiques.
- Le traitement de l'appel et la communication de la décision de la commission sont semblables à ceux de la commission de 1er niveau.

**FIN DE LA PROCÉDURE**



# **BILAN 2016 / 2017**

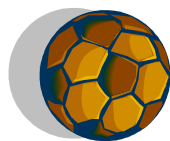
## **DU COLLECTIF ARBITRAGE**

**Le Collectif DELAUNE regrette le laxisme de certains secrétaires départementaux d'arbitrage qui n'ont pas envoyé les disponibilités précises de leurs arbitres. Le collectif fédéral s'est donc trouvé dans l'obligation de les contacter pour effectuer les désignations de chaque tour de Coupe Nationale.**

**A ce sujet, un courrier va être expédié aux comités possédant un collectif arbitral afin que les secrétaires puissent nous faire parvenir leurs disponibilités avant les 1/32ème de Finale.**

**Pour 2017 / 2018, tous les rapports devront décrire la rencontre, ce qui facilitera la tâche du Collectif Delaune.**

# FOOTBALL



## DELAUNE

### DEPLACEMENT DES ARBITRES

Le Collectif de la Coupe de France « Auguste DELAUNE » propose que les Comités participent aux frais de déplacement de leurs arbitres hors de leur Comité.

Pour faire progresser, motiver, récompenser nos arbitres (de préférence si possible, ceux de notre Fédération).

Cela ne concernerait que deux ou trois doublettes par saison et uniquement les Comités qui le souhaitent.

Le Collectif Finance, réglerait les frais de déplacement et demanderait une aide de 50% aux Comités qui accepteraient (les frais d'hébergement et de restauration ne sont pas pris en compte).

COMITE : \_\_\_\_\_ ACCEPTE

COMITE : \_\_\_\_\_ REFUSE

Date et signature :

A retourner au Siège Fédéral  
(FSGT 14 rue de Scandicci 93508 Pantin Cedex)

Sans réponse de votre Comité, le Collectif considèrera que vous avez refusé.

P/Le Collectif de Gestion « Auguste DELAUNE »  
Claude FABRE – André LUNEAU – Jean-Jacques LOUSTAU

**TIRAGE AU SORT  
DES 1/32èmes DE FINALE**

**Mercredi 10 janvier 2018**

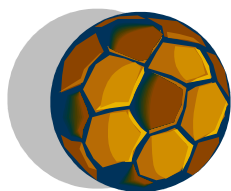
**A 17h00**

**Au siège Fédéral de la FSGT**

**14 rue Scandicci à Pantin**

**15<sup>e</sup> étage**

# « Coupe Auguste DELAUNE »



## CALENDRIER 2017/2018

### DATES DE LA PHASE PRELIMINAIRE EN ILE DE FRANCE

- UNIQUEMENT LES EQUIPES DU DIMANCHE - DIMANCHE 24 SEPTEMBRE
- VENDREDI 6 OCTOBRE AU LUNDI 9 OCTOBRE 2017
- VENDREDI 20 OCTOBRE AU LUNDI 23 OCTOBRE 2017
- VENDREDI 3 NOVEMBRE – SAMEDI 4 NOVEMBRE – LUNDI 6 NOVEMBRE

#### QUALIFICATION EN PHASE NATIONALE

- VENDREDI 8 DECEMBRE – SAMEDI 9 DECEMBRE – LUNDI 11 DECEMBRE
- POUR LES EQUIPES DU DIMANCHE – DIMANCHE 17 DECEMBRE 2017

### CALENDRIER DE LA « PHASE NATIONALE »

#### 1/32<sup>èmes</sup> de FINALE

- SAMEDI 20 JANVIER 2018 (ILE DE FRANCE) – 1/32<sup>èmes</sup> de Finale
- SAMEDI 27 JANVIER 2018 (PROVINCE) – 1/32<sup>èmes</sup> de Finale
- DIMANCHE 28 JANVIER 2018 (ILE DE FRANCE – PROVINCE) – 1/32<sup>èmes</sup>
- SAMEDI 24 FEVRIER OU DIMANCHE 25 FEVRIER 2018 (1/16<sup>èmes</sup> de Finale)
- SAMEDI 31 MARS 2017 OU DIMANCHE 1<sup>er</sup> AVRIL 2018 (1/8<sup>èmes</sup> de Finale)
- SAMEDI 28 AVRIL OU DIMANCHE 29 AVRIL 2018 (1/4 de Finale)
- SAMEDI 26 MAI 2018 (1/2 FINALES – sur terrain neutre)

### FINALE DE LA COUPE « Auguste DELAUNE »

SAMEDI 9 JUIN 2018

**ORGANISATEUR : COMITE 93**



## Commission Fédérale d'Activité Football



### COUPE AUGUSTE DELAUNE 2017 / 2018 CALENDRIER DES RÉUNIONS DU COLLECTIF

DATES	CALENDRIER DE TRAVAIL
25 octobre 2017	<b>RÉUNION DES RÉFÉRENTS :</b> Annonce des Quotas des Clubs qualifiés aux comités organisateurs (BULLETIN N° 1).
4 janvier 2018	Fin des tâches préparatoires et suivi des engagements des clubs qualifiés pour la phase nationale (BULLETIN N° 2 avec le fichier adresses).
10 janvier 2018	<b>RÉUNION PLÉNIÈRE :</b> Récupération des engagements des clubs qualifiés pour la phase nationale. Recensement des clubs qualifiés. Tirage au sort des 1/32 <sup>èmes</sup> de Finale ( <b>Mercredi 10 janvier 2018 à 17H00</b> ).
<b>20 et 27 janvier 2018</b>	<b>1/32<sup>ÈMES</sup> DE FINALE</b>
31 janvier 2018	<b>RÉUNION PLÉNIÈRE :</b> Résultats des 1/32 <sup>èmes</sup> de finale. Tirage au sort des 1/16 <sup>èmes</sup> de Finale ( <b>Mercredi 31 janvier 2018 à 17H00</b> ).
<b>24 février 2018</b>	<b>1/16<sup>ÈMES</sup> DE FINALE</b>
28 février 2018	<b>RÉUNION PLÉNIÈRE :</b> Résultats des 1/16 <sup>èmes</sup> de finale. Tirage au sort des 1/8 <sup>èmes</sup> de Finale ( <b>Mercredi 28 février 2018 à 17H00</b> ).
<b>31 mars 2018</b>	<b>1/8<sup>ÈMES</sup> DE FINALE</b>
4 avril 2018	<b>RÉUNION PLÉNIÈRE :</b> Résultats des 1/8 <sup>èmes</sup> de finale. Tirage au sort des Quarts de Finale ( <b>Mercredi 4 avril 2018 à 17H00</b> ).
<b>28 avril 2018</b>	<b>QUARTS DE FINALE</b>
2 mai 2018	<b>RÉUNION PLÉNIÈRE :</b> Résultats des Quarts de finale. Tirage au sort Demi Finales ( <b>Mercredi 2 mai 2018 à 17H00</b> ).
<b>26 MAI 2018</b>	<b>DEMI FINALES</b>
30 mai 2018	<b>RÉUNION PLÉNIÈRE :</b> Résultats des Demi finales. Préparation de la Finale
7 juin 2018	Préparation avec les clubs de la finale et du matériel.
<b>9 juin 2018</b>	<b>FINALE</b>
<b>13 JUIN 2018</b>	<b>BILAN DE LA FINALE DE LA COUPE DE FRANCE FSGT AUGUSTE DELAUNE</b>

## COLLECTIF DE GESTION DE LA COUPE DELAUNE ORGANISATION 2017-2018

	COMPOSITION	MISSIONS	1 <sup>ER</sup> TRAVAUX PREPARATOIRES
<b>SECRETARIAT</b>	Jean Jacques LOUSTAU (75)  Jean-Pierre PLANQUE (92)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répartir le travail</li> <li>• Centraliser les PV des différents collectifs.</li> <li>• Gérer les bulletins.</li> <li>• Préparation des réunions plénières</li> <li>• Analyse et décisions à propos des demandes de dérogations soumises par les équipes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Calendriers de la compétition et des différentes réunions.</li> <li>▪ Préparation Bulletins N°1 – 2 - 3</li> <li>▪ Préparation des réunions plénières</li> </ul>
<b>LITIGES</b>	<p><b>Jean Pierre JOLY (93)</b></p> Patrick DESBIEY (92) Pascal RIGAUX (93)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lecture des feuilles de matches pour examen des litiges</li> <li>▪ Répartition (collectif sanctions ou homologation)</li> <li>▪ Instruction</li> <li>▪ Convocation.</li> <li>▪ Décision et Communication</li> <li>▪ Concertation sur le suivi des commissions d'appel.</li> <li>▪ Suivi des sanctions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaboration de lettre type.</li> <li>▪ Harmonisation des sanctions disciplinaires.</li> </ul>
<b>FINANCES</b>	<p><b>André LUNEAU (94)</b></p> Claude FABRE (75) Jean Jacques LOUSTAU (75)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Budget prévisionnel</li> <li>▪ Prévoir les aides aux déplacements</li> <li>▪ Suivi des engagements financiers et relance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préparation du budget prévisionnel.</li> <li>▪ Relance des engagements.</li> </ul>
<b>ARBITRAGE</b>	<p><b>Pascal RIGAUX (94)</b></p> Philippe MASTROJANNI (75) Patrick DESBIEY (92) Jean Pierre JOLY (93) Jean Yves NOËL (94)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan qualitatif et quantitatif de l'arbitrage COUPE DELAUNE</li> <li>▪ Proposition de désignation des arbitres au collectif et convocations</li> <li>▪ Etablir un P.V. à mettre dans le bulletin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan de l'édition précédente.</li> <li>▪ Recensement des arbitres auprès des comités (courrier pour les Doublettes)</li> </ul>
<b>COMPETITION</b>	<p><b>Patrick DESBIEY (92)</b></p> Joseph RICART (31) Philippe MASTROJANNI (75) Jean Pierre JOLY (93) Jean Yves NOËL (94)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise sous enveloppe pour envoi du bulletin</li> <li>▪ Suivi des engagements et rapprochement des comités</li> <li>• Lecture des feuilles de matches : présence arbitre, résultats, rapports délégués.</li> <li>• Tableau de synthèse des résultats et commentaires des matches.</li> <li>• Suivi des déplacements des clubs</li> <li>• Relevé des cartons (jaune-rouge et blanc) (Jean-Yves)</li> <li>• Préparation et exécution des tirages au sort</li> <li>• Liaison avec les équipes pour l'organisation des matches (date et terrain)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Demande étiquettes à Graziella</li> <li>▪ Fixation des quotas pour la phase nationale et des tirages orientés.</li> <li>▪ Sollicitation des comités pour les relances d'engagements et qualification des clubs.</li> <li>▪ Recrutement des délégués.</li> </ul>

### Responsables de chaque groupe



**COMMISSION FEDERALE FSGT DU COLLECTIF COUPE AUGUSTE DELAUNE**  
**TRAITEMENT DES DOSSIERS EMANANT DE LA PHASE NATIONALE**  
**COMMISSION FEDERALE DES LITIGES**



**EXAMEN DES SANCTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES**

Présents Mrs : [Patrick DESBIEY \(92\)](#), [Pascal RIGAUX \(93\)](#), [Philippe MASTROJANNI \(75\)](#)

Réunion du : [31/05/2017](#)

Dossier N°: [2](#)    [1/2](#) Finale

Match du : [27/05/2017](#)

Club recevant : [CELTIC IRISH \(13\)](#)

Club visiteur : [AS MARGERAY \(13\)](#)

Rapport(s) reçu(s) :

[BOUKABEN Mamar](#) (Arbitre comité 69)

[HACHETTE Geoffrey](#) (n° 14) - licence n° 27036 – joueur du Celtic Irish Club

[FERRARA Damien](#) (n°19) - licence n° 55554919 – joueur du AS Margeray

Après avoir pris connaissance de la feuille de match, pris connaissance des différents rapports en notre possession,

Et après en avoir délibéré, le collectif de la Coupe Delaune décide :

[De suspendre de toutes compétitions les joueurs HACHETTE Geoffrey – licence n° 27036 - du Celtic Irish Club et FERRARA Damien - licence n° 55554919 – du AS Margeray, de deux mois ferme.](#)

[Tableau A – Ligne 10 : bousculade volontaire, tentative de coups.](#)

[Suspendus du 27/05/2017 au 26/10/2017.](#)

[Requalifiés le 27/10/2017.](#)

[« La présente décision est susceptible d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 14 du règlement disciplinaire de la FSGT »](#)

[« Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et de l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un «éventuel appel »](#)

Confirme le résultat : Celtic Irish Club (3) – (1) AS Margeray

Signataires du collectif Auguste Delaune

[Patrick DESBIEY \(92\)](#), [Pascal RIGAUX \(93\)](#), [Philippe MASTROJANNI \(75\)](#)